



## **PROTOCOLE MIS EN PLACE PAR ATOUT CONSEIL POUR ASSURER LA SANTE ET LA SECURITE DE SON PERSONNEL COVID - 19**

---

Il s'agit des mesures mises en place par ATOUT CONSEIL afin de protéger la santé de son personnel.

**EN CAS DE SYMPTOMES EVOCATEURS DU COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires...) LE PERSONNEL DOIT RESTER CHEZ SOI ET CONTACTER SON MEDECIN TRAITANT (en cas de symptômes graves, appeler le 15).**

### **Mesures barrières et de distanciation physique**

- Limiter au maximum les accès au bureau : les dossiers complets seront déposés dans les salles de formation par les assistantes la veille au soir. En fin de formation, désinfection des objets et tables par le formateur - Nettoyage des sols (feuilles de passage à compléter). Le dossier reste dans la salle et sera récupéré par les assistantes
- Réaménagement des salles de formation afin de respecter la distance physique d'au moins 1 mètre
- Réaménagement du bureau administratif : déplacement de l'imprimante et mise en place d'un marquage au sol
- Aération des salles toutes les 2 heures. Garder au maximum les fenêtres ouvertes
- Echelonnement des pauses salle par salle (voir affichage)
- Suppression des distributeurs automatiques de boisson : venir avec sa propre bouteille ou gourde
- Protection des chaises par des housses jetables
- Chaque formateur devra avoir son propre matériel (stylo, feutres...)
- Si test à l'oral : faire terminer les autres stagiaires puis faire test à l'oral

### **Equipements de protection individuelle**

Bureaux administratifs : port du masque obligatoire si non-respect de la distanciation physique.

Port obligatoire du masque en formation.

### **Protocole de prise en charge d'une personne symptomatique**

En présence d'une personne symptomatique, respect des règles suivantes :

- Isolement de la personne dans une pièce dédiée : application des gestes barrières et port d'un masque
- Demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile
- En cas de signe de gravité (ex : détresse respiratoire), appeler le SAMU (15)
- Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec la médecine travail

### **Nettoyage et désinfection**

- Nettoyage fréquent des surfaces et des objets (à minima 2 fois par jour)
- Nettoyage journalier des sols

Traçabilité sur feuilles de passage.

Poubelle dédiée (double sac) en rez-de-chaussée

### **Locaux communs**

Toilettes :

- se laver les mains avant et après.

Cuisine :

- Suppression de la vaisselle commune.
- Les personnes désirant manger sur place devront mener leurs propres couverts, eau...
- Réfrigérateur : une place dédiée par personne
- 1 seule personne à la fois dans la cuisine.